



La chaleur solaire collective
performante et durable

Le solaire thermique en Auvergne – Rhône Alpes

« La montée en compétence sur le solaire
thermique collectif avec les qualifications
RGE et les outils SOCOL »

Maison de l'Habitat – Clermont-Ferrand
05/07/16



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



La chaleur solaire collective
performante et durable



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



ines
INSTITUT NATIONAL
DE L'ÉNERGIE SOLAIRE



L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

Efficacité énergétique ENR



La chaleur solaire collective
performante et durable

Le dispositif fonds chaleur pour l'accompagnement financier des projets ST Coll.

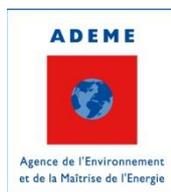
Fabrice Bettwy
ADEME Auvergne – Rhône-Alpes



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



La chaleur solaire collective
performante et durable



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



ines
INSTITUT NATIONAL
DE L'ÉNERGIE SOLAIRE



L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

Efficacité énergétique ENR



Soutien à la filière solaire thermique collectif



5 juillet 2016

ADEME Auvergne-Rhône-Alpes – Site de Lyon - Fabrice Bettwy

- **Aide à la décision : étude de faisabilité solaire thermique collectif**
- **Aide à l'investissement des installations thermiques collectives**

- **Pour les bénéficiaires à activité non économique (non concurrentiel) :**
 - Financement à hauteur de 50% des dépenses bonifié jusqu'à 70% si le projet se trouve sur un territoire labellisé TEPOS et/ou TEPCV¹ ou reconnu EIT²
- **Pour les bénéficiaires à activité économique (concurrentiel) :**
 - Si GrandeEntreprise, financement à 30 % bonifié à 50 % (TEPOS, EIT).
 - Si TPE, PE, ME, financement à 50 % bonifié à 70 % (TEPOS, EIT).
- **Dossier de demande d'aide :**
 - <http://rhone-alpes.ademe.fr/aides-financieres-0>

¹(Territoire à Energie POSitive pour la Croissance Verte)

²(Ecologie Industrielle et Territoriale)

- **Bureau d'étude qualifié RGE Solaire Thermique Collectif :**
 - Écoconditionnalité depuis le 1^{er} janvier 2015
 - Dérogation dans certaines Régions pour obtenir un nombre suffisant de prestataire jusqu'au 31/12/2016.
 - Mise en application définitive au 1^{er} janvier 2017.
 - A ce jour : qualification OPQIBI 20.14 ou qualification BENR de I.Cert.
- **Suivre le Cahier des Charges de l'ADEME (www.diagademe.fr) :**
 - Dimensionnement : sur l'existant, consommations réelles mesurées (pose de compteur préalable si inexistant), sur le neuf ratio SOCOL (sauf justification par retour d'expérience).
 - Schémas hydrauliques simples (schémas Fonds Chaleur sinon justifier une complexification).
 - Bilan énergétique : pertes de distribution et bouclage.
 - Suivi de l'installation : proposer une analyse fonctionnelle.

- **Appel à projet Régional :**

- 29 avril et 7 septembre.
- 2017 : 24 mars.
- Plateforme dématérialisée :
<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AURASTC1622016-62>

- **Quelques données :**

- À partir de 25 m², aide forfaitaire jusqu'à 99 m² (12 000 €/Tep produite), analyse économique pour les surfaces supérieures ou égales à 100 m².
- Etude de faisabilité obligatoire suivant le CDC ADEME réalisée par un BE RGE STC.
- Installateur qualifié dans le domaine du solaire thermique collectif ou justification d'expérience.

- **Quelques données :**

- Productivité minimum de 450 kWh/m²/an pour l'ECS.
- 6 schémas hydrauliques imposés, justification si complexification.
- Bâtiments existants (DPE D) ou neuf ($Cep(\text{projet}) < Cep(\text{max}) - 15\%$).
- Plafond d'assiette éligible à 1100 €HT/m² installé/posé.
- Suivi et maintenance obligatoire.

- **En pratique :**

- 3 paiements : une avance, un intermédiaire et un solde.
- Rapport intermédiaire : schéma final, instrumentation/analyse fonctionnelle, réception dynamique de l'installation,...
- Rapport final : preuve de la maintenance, tableau de suivi d'1 an de fonctionnement (productivité vérifiée),...